

Livry-Gargan, le 02 avril 2019

Le proviseur

Aux parents des élèves de 2^{nde}



Madame, Monsieur,

Votre enfant est actuellement scolarisé en 2^{nde}. Cette note vous informe sur :

- Les grandes lignes des **procédures d'orientation et d'affectation**.
- Le **calendrier** des différentes opérations de fin d'année.
- La restitution des **manuels scolaires et la réinscription au lycée**.

A. Suspension des cours

Le lycée André BOULLOCHE étant centre d'examen écrits pour le Baccalauréat et le BTS, les cours seront suspendus après la classe **pour tous les élèves le Jeudi 13 juin 2019**. Leur déroulement est susceptible d'être perturbé dès fin mai par la tenue des conseils de classe.

B. Procédure d'orientation

Avant les conseils de classe :

- Les **fiches de dialogue** seront remises aux élèves par les professeurs principaux **au début du mois de mai**.
- Les familles renseignent ces fiches en effectuant une demande de poursuite d'étude (*p 3 de la fiche*). Les fiches doivent être retournées avant le conseil de classe, **au professeur principal, au plus tard le mercredi 22 mai 2019**.

IMPORTANT

Vous aviez déjà formulé au 2^{ème} trimestre des vœux sur lesquels le conseil de classe a émis un avis provisoire parfois en désaccord avec les vœux formulés :

- Je ne saurais trop vous conseiller d'être à l'écoute de l'avis de l'équipe pédagogique de la classe qui a pour seul but d'accompagner votre enfant dans un parcours de réussite au lycée et dans l'enseignement supérieur dont l'accès est largement sélectif (mieux vaut un dossier solide dans une voie adaptée aux capacités de l'élève qu'un dossier fragile construit à grand peine dans une filière qui ouvrirait soi-disant plus de portes).
- **Pour les élèves envisageant la voie générale**, les élèves devront choisir 3 enseignements de spécialité. Il est important que ce choix soit en phase avec les recommandations de l'équipe pédagogique et les notes obtenues. Par ailleurs, les choix définitifs des enseignements de spécialité en 1^{re} générale ne pourront être satisfaits qu'en fonction des spécificités d'organisation de l'établissement et de ses capacités d'accueil.
- J'insiste aussi sur l'existence de filières technologiques non proposées au lycée André Boullouche : STI2D, STL et ST2S - dont les contenus méritent d'être étudiés car ils peuvent être tout à fait adaptés au profil ou au projet de votre enfant. Par ailleurs, l'accès aux poursuites d'études courtes (Bac+2) s'effectue maintenant principalement après un bac professionnel (vers un BTS) ou un bac technologique (vers un DUT).
- Je vous invite en cas de doute sur l'orientation à ne pas hésiter dès maintenant à prendre contact avec mon secrétariat pour être guidé vers le bon interlocuteur.

Conseils de classe. Entre le 24 mai et le 04 juin 2019.

Le calendrier précis sera disponible sur le site internet du lycée. <http://www.lyceeboullouche.com>
Les bulletins seront envoyés par courrier à l'issue des conseils de classe.

Les fiches de dialogue seront remises aux familles pour signature à l'issue des conseils.

Si la proposition d'orientation est conforme à la demande de la famille, il suffit de la retourner signée à l'établissement.

Lycée général et technologique

André BOULLOCHE

18 Bd Gutenberg

93190 LIVRY-GARGAN

<http://www.lyceeboullouche.com>

☎ 01 56 46 90 00

☎ 01 56 46 90 05

ce.0931585T@ac-creteil.fr

Lorsque les propositions du conseil de classe ne sont pas conformes aux demandes des familles

- **Il est dans ce cas impératif que votre enfant soit présent au lycée pour récupérer la fiche de dialogue.**
- **Dialogue avec le chef d'établissement. : Si le désaccord persiste,** le proviseur ou son adjoint reçoit ensuite les familles en présence du professeur principal selon le calendrier ci-dessous (jeudi 06 juin ou vendredi 07 juin 2019 IMPERATIVEMENT) et à l'issue de l'entretien notifie sa décision.

Calendrier prévisionnel du dialogue 2^{nde} - 2019

Classe		Dialogue	
2 ^{nde} 01	2 ^{nde} 02	Jeudi 06 juin 2019	09h00 à 10h30
2 ^{nde} 03	2 ^{nde} 04	Jeudi 06 juin 2019	10h30 à 12h00
2 ^{nde} 05	2 ^{nde} 06	Jeudi 06 juin 2019	14h00 à 15h30
2 ^{nde} 07	2 ^{nde} 08	Jeudi 06 juin 2019	15h30 à 17h00
2 ^{nde} 09	2 ^{nde} 10	Vendredi 07 juin 2019	09h00 à 10h30
2 ^{nde} 11		Vendredi 07 juin 2019	10h30 à 12h00

Commission d'appel 1ere générale et séries de la voie technologiques

- Si le désaccord persiste **après le dialogue**, une fois que la décision du chef d'établissement est notifiée, la famille peut faire appel de celle-ci dans un délai de **3 jours. Date limite mercredi 12 juin 2019. 12h00.**
- La commission d'appel se déroulera le **vendredi 14 juin 2018.**
- L'appel porte sur le passage en 1ere générale ou la série de la classe de 1ere technologique, **à condition que cette demande ait été précisée sur la fiche de dialogue avant le conseil de classe.**

Demande de maintien en 2^{nde} GT ou redoublement exceptionnel.

A l'issue du dialogue, si le désaccord persiste, la famille peut demander un **maintien en classe de 2^{nde} GT**. Il est à noter qu'un redoublement exceptionnel peut être proposé à la famille dans des situations très particulières. Une fiche de dialogue spécifique sera transmise à la famille lors du dialogue. La commission d'appel pourra également être sollicitée en cas de désaccord.


C. Affectation

En fonction de la décision d'orientation ou du choix des élèves et familles, plusieurs situations sont possibles :

- **L'affectation en classe de 1ere générale au lycée André Bouloche.**

L'élève orienté en 1ere générale **doit venir s'inscrire le 11 ou le 12 juin 2019 (un calendrier précis sera fourni aux élèves).**

Les élèves s'orientant en **1ere générale et souhaitant changer d'établissement** (ex pour suivre des enseignements de spécialité non proposés au lycée ou qui déménagent dans le département), doivent **constituer un dossier de demande de changement d'établissement**. Ces dossiers seront remis aux élèves concernés par le professeur principal au cours des mois de mai et juin, à leur demande. Leur demande sera étudiée lors d'une commission départementale **le 28 juin 2019**.

- ** Les élèves s'orientant vers une filière technologique STMG, STI2D, ST2S, STL... doivent remplir un dossier d'affectation d'admission (même pour le lycée André Bouloche dans le cas de la filière STMG). Les élèves doivent effectuer 4 vœux au maximum pour une saisie dans l'application Affelnet.**

Les dossiers seront remis aux élèves **pouvant être concernés** par le professeur principal **dès le mois de mai**. **Les dossiers dûment renseignés et signés** doivent être retournés au lycée (secrétariat du proviseur) **au plus tard le vendredi 29 mai 2019**. La saisie informatique de ces vœux sera effectuée par l'établissement **au plus tard le 11 juin 2019**. **L'affectation sera notifiée aux élèves le 28 juin 2019.**

- **Le maintien en classe de seconde ou le redoublement exceptionnel.**

Les élèves dont la demande de maintien en classe de 2GT aura été acceptée ou qui auront accepté un redoublement exceptionnel doivent remplir un **dossier d'affectation en 2^{nde}.GT** (même dossier que post-3ème). Les élèves doivent y indiquer des vœux d'affectation. Sauf exception, **ces dossiers seront distribués aux élèves concernés par les professeurs principaux après le dialogue avec le chef d'établissement (06 ou 07 juin 2019)**. Ils doivent être retournés à l'établissement immédiatement. La saisie informatique de ces vœux sera effectuée par l'établissement au plus tard **le 11 juin 2019**

- **La réorientation vers la voie professionnelle.**

Les élèves de 2nde GT, souhaitant poursuivre leurs études vers la voie professionnelle formuleront des vœux dans la procédure informatique AFFELNET

DEMANDE D'AFECTATION EN 1ère PROFESSIONNELLE

Lors de la phase d'affectation dans la voie professionnelle les 2nde GT se porteront candidat **prioritairement en 1ère professionnelle.** Les vœux des élèves seront saisis dans l'application AFFELNET.

DEMANDE D'AFECTATION EN CAP en 1 AN

Les élèves de 2nde GT peuvent aussi demander à se réorienter vers un CAP en 1 an **où ils sont prioritaires.** Les vœux des élèves seront saisis dans l'application AFFELNET

Chaque élève a la possibilité de formuler jusqu'à 4 vœux de demande de changement d'orientation

Les dossiers seront remis aux élèves **pouvant être concernés** par le professeur principal **dès le mois de mai.** Pour remplir ces dossiers, il est fortement conseillé aux élèves de prendre tous les renseignements nécessaires auprès des équipes éducatives (PsyEn, CPE, professeurs principaux). **Les dossiers dûment renseignés et signés** doivent être retournés au lycée (secrétariat du proviseur) **au plus tard le vendredi 29 mai 2019.** La saisie informatique de ces vœux sera effectuée par l'établissement **au plus tard le 11 juin 2019.**

L'affectation sera notifiée aux élèves le 28 juin 2019.

Rappels concernant l'orientation en filière technologique et la réorientation en voie professionnelle: La constitution des dossiers ne présume en rien de la décision des conseils de classe. Les deux procédures sont indépendantes.

IMPORTANT :

Les élèves souhaitant quitter l'établissement en raison d'un déménagement ou d'un autre motif doivent en informer au plus vite l'administration du lycée. Selon les cas, les demandes devront être effectuées dès la fin du mois d'avril.

D. Manuels scolaires

Votre enfant a bénéficié en septembre 2018 du prêt de manuels scolaires. Nous organisons en fin d'année le retour de ces ouvrages. Un calendrier précis sera communiqué (notamment sur le site internet du lycée). Les livres doivent être rendus en bon état (aucune page manquante ou déchirée). Toute perte, ou dégradation rendant impossible la réutilisation du manuel, fera l'objet d'une facture de reversement à l'établissement. Les élèves doivent rendre également tous les documents et ouvrages empruntés au CDI.

E. Réinscription

Si votre enfant poursuit sa scolarité au lycée, **la réinscription n'est pas automatique.**

- Le dossier d'inscription sera remis aux élèves lors du ramassage des livres.
- Le dossier devra être rapporté dûment complété à l'établissement :
 - **le 11 ou le 12 juin 2019 dans les créneaux fixés pour l'inscription en 1ere générale** (voir précédemment).
 - **Le 03 juillet dans les créneaux fixés pour l'inscription en 1ere STMG.**
Si l'inscription s'effectue après les dates indiquées, le bénéfice de la place sera perdu
- Tout dossier incomplet ne sera pas accepté.
- *Les élèves ayant entamé une procédure d'appel (commission le 14 juin) retireront leur dossier de réinscription à la vie scolaire le lundi 17 juin au matin et devront le rapporter complété au rendez-vous qui leur sera fixé par les C.P.E.*

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de toute ma considération.

Jean-Christophe Drappier

